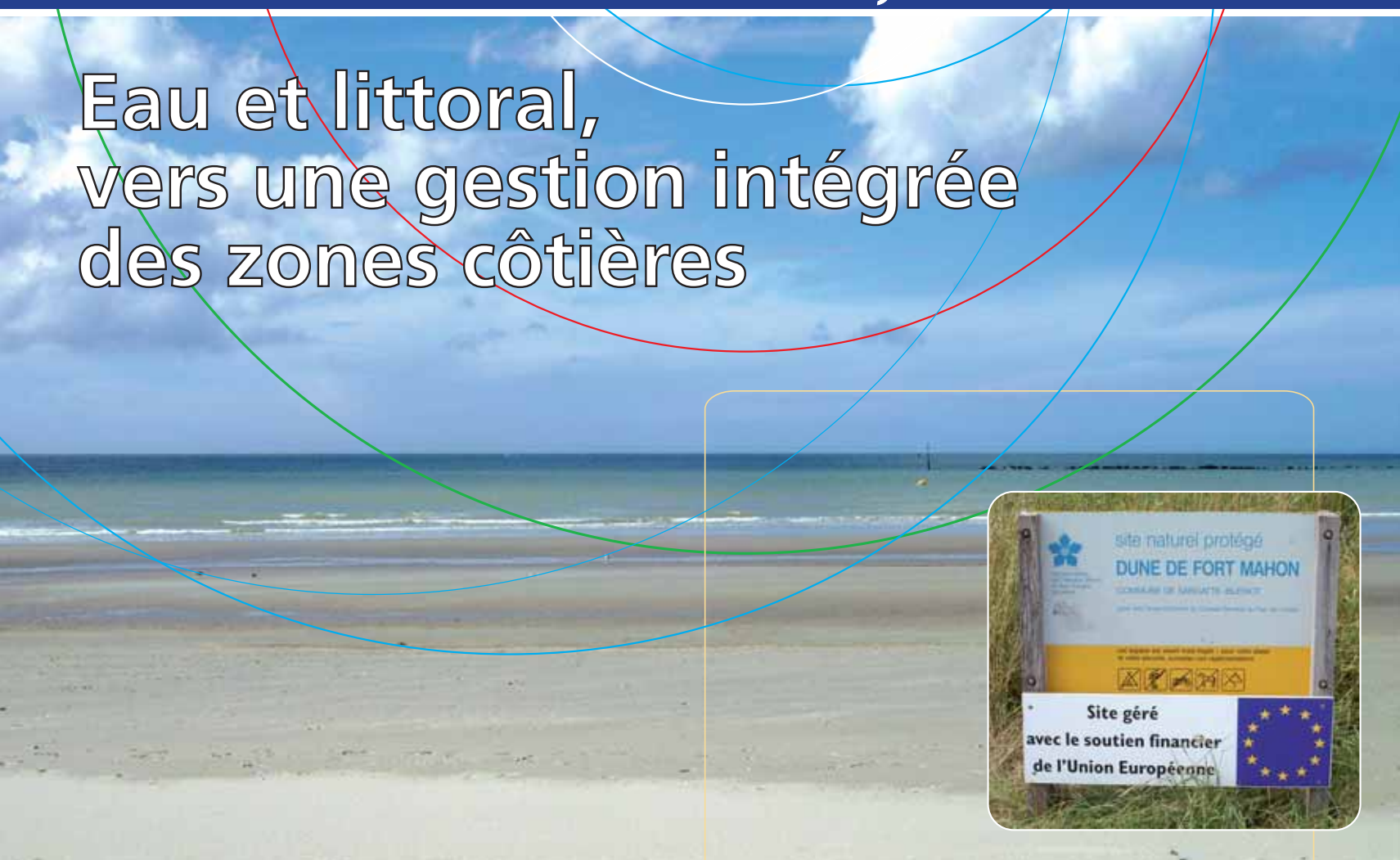


# ici et l'Aa

source d'information du SAGE Delta de l'Aa

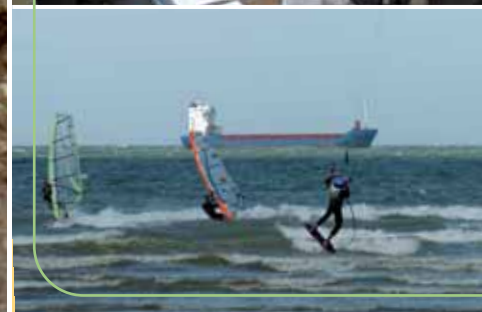
## Eau et littoral, vers une gestion intégrée des zones côtières



Toutes les pollutions  
des terres aboutissent  
finalement à la mer



Une zone sensible  
aux variations du trait de côte



## Edito



M. Daniel HALLOO  
Vice président de la  
Communauté Urbaine de  
Dunkerque chargé de l'eau et  
de l'énergie

Président de la Commission  
Locale de l'Eau du  
SAGE Delta de l'Aa

"Autrefois zone de polder, vaste estuaire de l'Aa, notre territoire a énormément évolué depuis des siècles notamment son trait de côte. Aujourd'hui, plus de 50 km de plages de sable fin et de falaises mais aussi de digues, de perrés, de zones portuaires, soulignent le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Delta de l'Aa.

C'est le lieu de diverses activités aux intérêts parfois divergents. La conchyliculture par exemple est en plein essor en France et sur notre littoral. Elle offre d'importantes potentialités mais rencontre aussi des difficultés de même pour le développement d'éoliennes off-shore.

Depuis plusieurs années, de gros efforts ont été entrepris en terme de lutte contre les pollutions, avec par exemple la mise en service de nouvelles stations d'épuration. Pourtant toutes les sources de pollution ne sont pas encore totalement identifiées et maîtrisées, telles que les ports de plaisance, la pollution diffuse agricole, urbaine et industrielle (boues de dragage en mer).

Le littoral et la mer sont également le lieu de biodiversité, de reproduction et de migration de nombreuses espèces animales remarquables (oiseaux migrateurs, mammifères marins...). Cette palette de paysages et d'habitats du territoire du SAGE offre ainsi une diversité importante.

L'un des enjeux du SAGE est d'agir de manière concertée avec tous les acteurs et utilisateurs de la mer, pour le développement de ce territoire en privilégiant son bon état écologique. Cela passe par la Gestion Intégrée des Zones Côtières (G.I.Z.C.), c'est un outil à part entière pour un développement durable du littoral."





## Nouvelle Directive "Eaux de baignade" du 15 Février 2006

Une nouvelle directive sur la qualité des eaux de baignade intérieures et côtières succède à la Directive 76/160/CEE et complète la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 : les eaux de baignade devront atteindre une qualité "suffisante" en 2015.

La nouvelle directive simplifie les normes de qualité des eaux de baignade et améliore la gestion des sites de baignade et l'information du public :

- Le dispositif imposera désormais le suivi de 2 paramètres au lieu de 19, indicateurs de la contamination des eaux (Escherichia coli et entérocoques intestinaux).

- Le classement des sites de baignade en 4 catégories (excellente, bonne, suffisante, mauvaise) contre 3 : résultat d'une évaluation de la qualité des eaux sur une période de 4 ans au lieu d'un an actuellement.

- L'information des baigneurs sera améliorée tant sur les sites de baignade que grâce aux médias et à internet : affichage renforcé du classement de la baignade...

- La mise en œuvre de cette directive en France va contribuer à responsabiliser les collectivités locales puisqu'elles seront tenues de recenser leurs sites de baignades, d'en élaborer le diagnostic et de renforcer la surveillance sanitaire, sous le contrôle de l'autorité administrative (services du ministère de la Santé).

## Entre Terre et Eau, le littoral

Le littoral est un milieu particulièrement fragile.

Entre le Cap Blanc Nez et la frontière belge, près de 60 km de rivages façonnent le territoire du SAGE Delta de l'Aa. Très convoité, le littoral est le théâtre de multiples activités : tourisme, baignade, pêche de loisirs ou professionnelle, conchyliculture, activités portuaires, trafic maritime...

C'est aussi un écosystème complexe et riche offrant une diversité exceptionnelle de milieux naturels. Situé sur une grande voie migratoire, c'est aussi un lieu de passage privilégié pour certaines espèces d'oiseaux. Les milieux littoraux et côtiers abritent de nombreuses espèces protégées de grande valeur patrimoniale.



Tour de France à la voile

## Une zone sensible aux variations du trait de côte

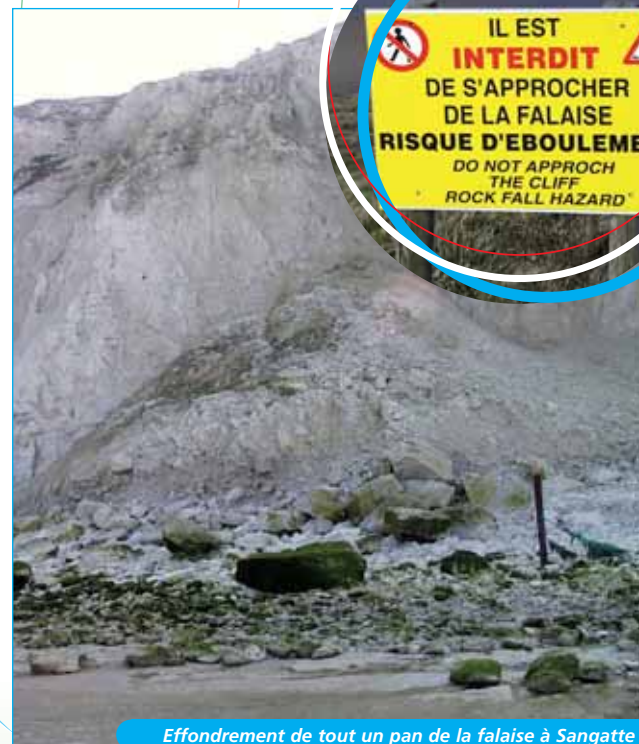
Ce patrimoine remarquable, représentant l'une des spécificités du SAGE Delta de l'Aa, est fragile.

Ses caractéristiques naturelles le rendent particulièrement sensible : ruissellement et infiltration des pluies dans les falaises, érosion ou accumulation de sables par le transit littoral...

Les risques d'érosion induits par ces phénomènes rendent localement vulnérables les activités humaines : habitations, sécurité du public, perte de plage touristique... L'exemple récent de la Baie de Wissant, station balnéaire à quelques kilomètres de Boulogne sur Mer, est révélateur de cette situation : le massif dunaire étant urbanisé sur le front de mer, des dizaines d'habitations le long d'une digue de promenade sont menacées.



Le Platier d'Oye



Effondrement de tout un pan de la falaise à Sangatte

Autre exemple de site vulnérable sur le territoire du SAGE : les "Escardines", un hameau créé dans les années 1970 à l'intérieur du Platier d'Oye, sont situées à proximité du trait de côte, dans une zone basse en arrière d'un étroit cordon dunaire ; alors que le recul des dunes est estimé à 0,5 m/an...

L'expérience montre que les interventions lourdes destinées à arrêter ou ralentir l'évolution du littoral ont souvent des répercussions sur les secteurs voisins, parfois sur des distances importantes.

Ainsi, la gestion intégrée des zones côtières s'inscrit nécessairement dans une perspective globale de prévention à l'échelle d'unités sédimentaires cohérentes. Validé en 2003 par le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, le P.L.A.G.E., Plan Littoral d'Actions pour la Gestion de l'Erosion côtière, apporte un diagnostic précis et propose une stratégie d'aménagement à 10 ans pour agir sur les risques existants et anticiper sur les moyens à mettre en œuvre, à l'échelle du littoral de la Côte d'Opale. Grâce à cette "feuille de route", des solutions durables peuvent être entreprises en concertation avec les partenaires financiers. (Source : P.L.A.G.E. / SMCO, 2003).

## Toutes les pollutions des terres aboutissent finalement à la mer



Station d'épuration de Coudekerque Branche en reconstruction

On considère généralement que 80% de la pollution de la mer proviennent de la terre. Ainsi les eaux de notre littoral ont longtemps présenté une qualité assez médiocre pour la baignade ou la conchyliculture.

Les analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées par les DDASS permettent le classement de la qualité des eaux de baignade. D'autres polluants sont recherchés lors du contrôle de gisements de coquillages.

Depuis une vingtaine d'années, les efforts importants des collectivités et des industriels pour améliorer l'assainissement des eaux usées ont été bénéfiques et ont contribué à retrouver une bonne qualité des eaux de baignade.

La nouvelle réglementation européenne qui se renforce relance la nécessité d'agir pour conforter ces efforts !



# La réponse de la C.L.E. du SAGE pour **préserver** la zone littorale

Le projet de document SAGE, en cours d'écriture, tente de répondre aux enjeux complexes et primordiaux liés aux eaux marines et au littoral et prévoit les objectifs suivants exposés en réunion de la CLE le 5 octobre 2006 :

## - Préserver les habitats naturels littoraux indispensables à l'équilibre des écosystèmes

L'un des défis du SAGE, en cohérence avec la GIZC, est de concilier les différents usages sur la zone littorale, siège de conflits d'intérêts. Ces problèmes risquent de s'intensifier si rien n'est fait dans l'intérêt des milieux ces prochaines années.

Les eaux côtières abritent des zones de grand intérêt écologique : zones d'habitat d'oiseaux, marais littoraux... Remarquable réservoir de biodiversité, le littoral constitue un corridor biologique dans la continuité de la Réserve Naturelle du Westhoek vers la Belgique à l'est et des falaises des deux Caps vers l'ouest. Le Cap Blanc Nez, le Platier d'Oye et les dunes de la Plaine Maritime Flamande sont les 3 sites du littoral du SAGE classés Natura 2000, le réseau européen de sites écologiques de grande valeur patrimoniale par les habitats naturels.

Le SAGE préconisera d'analyser de façon concertée tous les nouveaux projets en zone littorale, afin d'éviter par exemple les très vives controverses parmi les usagers locaux, émises contre le projet d'installation de moulière à Sangatte en 2006 !

## - Poursuivre les efforts de lutte contre la pollution impactant les eaux marines

Le milieu marin est le réceptacle de tous les rejets depuis les bassins versants amont. La qualité des eaux en est affectée. Or le littoral est un écosystème riche mais aussi le siège d'activités économiques en pleine croissance, comme la conchyliculture, pour lesquelles la reconquête de la qualité de l'eau est vitale.

Les stations d'épuration urbaines permettant de traiter les pollutions bactériologiques se sont nettement améliorées. Actuellement, il n'y a plus de grosse station à construire. Celle de Coudekerque-Branche pour 110 000 habitants est en cours de reconstruction. L'un des enjeux du SAGE sera de participer à l'amélioration de la collecte (dysfonctionnement des déversoirs d'orage par temps sec, erreurs de raccordement de réseaux...) et le traitement de ces eaux usées.



L'argousier, un envahissant épineux garde-manger des passereaux

## - Améliorer la connaissance et limiter à l'amont les flux polluants provenant des zones portuaires de Calais, Dunkerque et Gravelines

Les flux de pollution impactant le littoral proviennent en majorité des terres. Or, les débits véhiculés dans les waterings sont très mal connus, faute d'instrumentation adaptée à notre géographie de plaine. De même, les rejets provenant des ports sont encore mal connus. Le SAGE aura à compléter ces manques de données. Les sources de pollutions ponctuelles (zones portuaires et activités industrielles portuaires) et diffuses (azote, phosphate) devront être identifiées et réduites à la source.



Les demoiselles au Westhoek en Belgique



Le Phoque veau marin

## La loi "Littoral" du 3 Janvier 1986

La loi "Littoral" détermine les conditions d'utilisation et de mise en valeur des espaces terrestres, maritimes et lacustres. Elle s'applique aux communes riveraines des océans, des mers, des étangs salés et des plans d'eau naturels ou artificiels de plus de 1000 hectares...

Cette loi a pour but :

- la protection des équilibres biologiques et écologiques, la préservation des sites, des paysages et du patrimoine culturel et naturel du littoral.
- la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau.
- la mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral.

## Des **outils stratégiques** complémentaires par la préservation de notre patrimoine naturel

### POLMAR départementaux, un plan d'intervention d'urgence

Les plans POLMAR (pollution maritime) ont été institués en 1978, à la suite de la catastrophe de l'Amoco Cadiz sur les côtes de Bretagne. Ces plans d'intervention en cas de pollution accidentelle des eaux de mer de grande ampleur servent à coordonner les hommes et à mobiliser les moyens de lutte. Le plan **POLMAR Mer** est déclenché par les préfets maritimes lorsqu'une intervention en mer est nécessaire. Le plan **POLMAR Terre** est déclenché par les préfets des départements concernés par la pollution lorsque celle-ci atteint les côtes.

L'instruction du 11 janvier 2006 portant une adaptation de la réglementation POLMAR renforce la place des collectivités dans le dispositif POLMAR et souligne l'intérêt d'inclure cette problématique dans les plans communaux et intercommunaux de secours.

### GIZC = Gestion Intégrée des Zones Côtières, un outil pour un développement durable du littoral

Le littoral est un milieu complexe, riche sur le plan écologique, et très convoité. Actuellement, 60% de la population mondiale vit à moins de 60 km des côtes et l'urbanisation littorale devrait s'amplifier à l'avenir. Aujourd'hui, les conflits d'usage deviennent particulièrement complexes entre les pêcheurs, les entrepreneurs et promoteurs immobiliers, les pouvoirs locaux, les associations de protection de l'environnement, les responsables de l'élimination des déchets, du tourisme et de la politique de l'eau. La mise en place des conditions et moyens d'une coordination entre ces acteurs s'avère indispensable. L'aménagement intégré des zones côtières, mentionné dans l'agenda 21 adopté à Rio en 1992, veut prendre en compte tous les paramètres terrestres (urbanisation, agriculture, assainissement des eaux, industries, infrastructures...) et marins (pêche, déballastage, protection des écosystèmes marins...) pour protéger le littoral sans nuire aux activités économiques, imposer des réglementations sans nuire à la vie et à la dignité des populations locales, élaborer des programmes d'aide qui soient pilotés au niveau local.

### Quelques chiffres :

- Densité de population des communes littorales : **657 hab/km<sup>2</sup>** (2<sup>ème</sup> position des régions côtières de France)
- **60 km** de rivage sur le littoral du SAGE dont environ **12 km** protégés par le Conservatoire du Littoral
- **7** stations de pompage aux exutoires à la mer d'une capacité totale de **80 m<sup>3</sup>/s**
- Déficit de capacité d'évacuation conséquent de **20 m<sup>3</sup>/s** pour le secteur Aa Grand Gabarit en crue de type décennal
- Élévation du niveau des océans estimée à **3 mm/an** par satellite

## La loi "Démocratie de proximité" du 27 janvier 2002

Elle permet au Conservatoire du Littoral d'exercer ses missions sur le Domaine Public Maritime qui lui est affecté ou confié. Le Conseil de Rivage Manche Mer du Nord a décidé en juin 2005 de mettre en place un comité technique et scientifique chargé de faire des propositions sur la Côte d'Opale.

## La loi du Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005

Cette loi incite le Conservatoire du Littoral, dont l'efficacité est très largement reconnue, à étendre son intervention sur les zones humides des départements côtiers.

Elle apporte ainsi une simplification des procédures puisque seul un arrêté préfectoral suffit pour étendre sa zone de compétence.

Par ailleurs, cette loi donne désormais les moyens législatifs de mieux organiser le partenariat avec les collectivités territoriales.

Dorénavant des agents de la fonction publique territoriale ainsi que des agents des agences de l'eau pourront être mis à la disposition du Conservatoire.



# Ici et l'Aa

## Des exemples d'actions

### VIGIPOL pour la lutte contre les marées noires

A la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz, le 16 mars 1978, déversant 230 000 tonnes d'hydrocarbures polluant près de 340 km de littoral, le syndicat mixte VIGIPOL est constitué dans le but de représenter les victimes au procès. Cette démarche autonome des collectivités bretonnes qui seules et indépendamment de l'Etat mettent en place une action pour se protéger est une innovation remarquable. La victoire au procès de ces élus marque ainsi la fin de l'impunité des pollueurs des mers et une prise de conscience grandissante : les marées noires ne sont pas le fruit de la fatalité.

La législation progresse et permet de prendre des mesures. Le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale a la volonté d'intervenir et de faire face aux pollueurs à l'image de la Bretagne.



### Actions de sensibilisation mondiales :



Oiseau mazouté

La semaine de la mer est organisée annuellement depuis 11 ans en Belgique et depuis 6 ans aux Pays-Bas. Le CPIE Flandre Maritime organise également tous les printemps, depuis 2006, la semaine de la mer consacrée à la découverte du littoral de Bray Dunes à Gravelines, nettoyage manuel de la plage, lecture à la mer, village marin, exposition "de la mer à l'assiette". La semaine de la mer révèle ses richesses, ses surprises mais aussi ce qui le menace pour une prise de conscience commune de la mer du Nord en tant que ressource partagée à préserver.

Renseignements au CPIE Flandre Maritime - Zuydcoote :  
03 28 26 86 76 - [www.cpieflandremaritime.fr](http://www.cpieflandremaritime.fr)

La Journée Mondiale de l'Océan a pour but d'être une journée exemplaire de mobilisation, de sensibilisation, d'information et d'actions dédiées au milieu marin. C'est donc une véritable fête de la Mer et de ses richesses qui sensibilisera le grand public au rôle vital des océans mais aussi à la nécessité d'en assurer sa préservation. Le vendredi 8 juin 2007, le monde entier la célébrera pour la cinquième année consécutive. C'est ainsi l'occasion pour Nausicaa et tous ses partenaires d'impliquer le grand public dans des actions concrètes en faveur de l'environnement marin.

### Expériences belges et hollandaises de prévention de l'élévation du niveau des mers due aux changements climatiques prévisibles

Nos voisins néerlandais et flamands prennent très au sérieux les risques liés au changement climatique et notamment les conséquences d'un climat plus irrégulier :

- Montée du niveau de la mer et fréquence accrue des tempêtes
- Plus de pluies extrêmes véhiculées dans les rivières, notamment en période sèche

Ils se sont dotés de gros moyens pour une gestion préventive de la sécurité sur la côte. Après le raz de marée et les inondations de 1953, entraînant un millier de morts et 2 000 km<sup>2</sup> de terres inondées, les Pays Bas établissent le plan DELTA pour un renforcement du système de digues en hauteur et en largeur. De même, suite aux inondations de 1976, les flamands établissent le plan SIGMA pour un renforcement de digues sur plus de 500 km par une construction de zones d'inondations sous contrôle et de barrages anti-tempêtes.

Chez nous, le contrat de projet Etat Région 2007-2013 prévoit une enveloppe financière pour l'étude sur les dangers de submersion marine sur l'ensemble du littoral. L'Institution Interdépartementale des Wateringues mène également plusieurs études importantes afin de mieux comprendre les risques d'inondation et d'apporter des solutions concrètes sur le territoire des SAGE du Delta de l'Aa, de l'Audomarois et de la Lys.

Dans le département du Nord,  
**45** communes :

Armbouts-Cappel, Bergues, Bierne, Bissezele, Bourbourg, Bray-Dunes, Brouckerque, Cappelle-Brouck, Cappelle la Grande, Coudekerque, Coudekerque-Branché, Craywick, Crochte, Drincham, Dunkerque, Fringhem, Fort-Mardyck, Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, Leffrinckoucke, Looberghe, Loon-Plage, Merckeghem, Millam, Les Moères, Pitgam, Quaëdypre, Rexpoëde, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Pierre Brouck, Saint-Pol-sur-Mer, Socx, Spycker, Steene, Tétéghem, Uxem, Warhem, Wulverdinghe, Zuydcoote.

Dans le Pas-de-Calais,  
**59** communes :

Atembon, Alquines, Andres, Ardres, Les Attaques, Audrehem, Audruicq, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bonningues les Ardres, Bonningues les Calais, Bouquehault, Brèmes, Calais, Campagne les Guînes, Clerques, Coquelles, Coulogne, Escoeuilles, Fréthun, Guemps, Guînes, Hames Boucres, Haut Loquin, Herbinghen, Hocquinghen, Journy, Landrethun les Ardres, Licques, Louches, Marck, Muncq Nieurlet, Nielles les Ardres, Nielles les Calais, Nordausques, Nortkerque, Nouvelle Eglise, Offekerque, Oye Plage, Peuplingues, Pihen les Guînes, Polincove, Quercamps, Rebergues, Recques sur Hem, Rodelinghem, Rumingham, Saint Folquin, Sainte Marie Kerque, Saint Omer Capelle, Saint Tricat, Sangatte, Sanghen, Surques, Tournehem sur la Hem, Vieille Eglise, Zouafques, Zutkerque.

Pour tout renseignement ou demande de document, contactez votre interlocutrice

Anne LECOEUICHE, l'animatrice du SAGE du Delta de l'Aa

Tél. 03-28-62-72-14 - Fax 03-28-62-71-76

E-Mail : [anne.lecoeuiche@sm-cote-opale.fr](mailto:anne.lecoeuiche@sm-cote-opale.fr)

[www.sm-cote-opale.fr](http://www.sm-cote-opale.fr)

Avec la participation financière de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et des intercommunalités adhérentes au SAGE.



Ici et l'Aa  
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale  
SAGE du Delta de l'Aa  
Pertuis de la Marine B.P. 5/530  
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Directeur de publication :  
M. Daniel HALLOO

Comité de rédaction :  
Groupe de rédaction du SAGE

Crédit photos :  
SMCO, Communauté Urbaine de  
Dunkerque, GON Nord - Pas-de-Calais,  
CPIE Flandre Maritime.  
Conception / création / impression :  
Astragale - Groupe GARCHETTE

Imprimé sur papier recyclé  
ISSN en cours

